

DEPARTEMENT DU VAR



COMMUNE DE FLAYOSC

Nous, Karine ALSTERS, Maire de FLAYOSC, Vice-présidente de la Communauté d'Agglomération Dracénoise.

- Vu les articles L. 2211-1 et L. 2213-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code Rural et notamment son article L. 161-10,
- Vu le décret n°76-790 du 20 août 1976 fixant les modalités de l'enquête publique préalable au classement, à l'ouverture, au redressement, à la fixation de la largeur et au déclassement des voies communales,
- Vu les articles R. 141-4 à R. 141-10 du Code de la Voirie Routière,
- Vu la délibération du Conseil Municipal du 25 novembre 2021 de mettre à l'enquête publique le déclassement d'un chemin rural sis Fontgème Occidentale,
- Vu les pièces du dossier soumis à enquête.

**ARRÊTONS**

**Article 1 :** Il sera procédé à une enquête publique portant sur l'aliénation d'une partie d'un chemin communal situé Fontgème Occidentale,

**Article 2 :** Monsieur Joël BURRIER, est désigné à cet effet, commissaire enquêteur,

**Article 3 :** L'enquête publique se déroulera du 04 au 20 décembre 2023,

**Article 4 :** Le dossier d'enquête publique sera consultable en Mairie pendant la durée de l'enquête, aux jours et heures d'ouverture, soit de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 du lundi au jeudi et vendredi de 8h30 à 15h00, pour permettre au public de prendre connaissance du dossier et formuler ses observations sur un registre ouvert à cet effet,

**N°2023/044**

**Article 5 :** Le commissaire enquêteur sera présent en mairie afin de recevoir le public :

- Le lundi 04 décembre 2023 de 09h00 à 12h00
- Le mercredi 20 décembre 2023 de 14h00 à 17h00

**Article 6 :** A l'expiration du délai de l'enquête, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur qui disposera d'un délai d'un mois pour transmettre au Maire de FLAYSOC, son rapport et ses conclusions motivées. Le public pourra consulter le rapport et les conclusions en Mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture.

**Cet acte pourra faire l'objet de recours dans un délai de 2 mois auprès du Tribunal Administratif de Toulon.**

FLAYOSC le, 06 novembre 2023

**Le Maire de FLAYOSC,  
Vice-présidente de la Communauté  
d'Agglomération Dracénoise**

**Karine ALSTERS**

